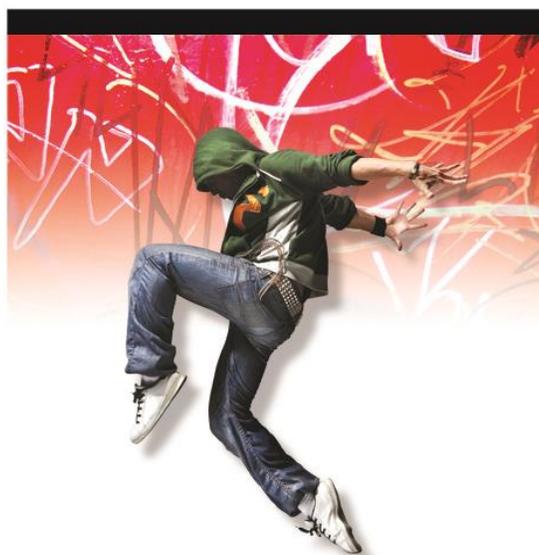


REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC

INVESTIR DANS LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS LES JEUNES

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques pour le troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale



Le Regroupement
des Auberges du cœur
du Québec

Présenté au ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale du Québec

Janvier 2016



Les Auberges du cœur

Les **Auberges du cœur** sont des maisons d'hébergement jeunesse communautaires qui accueillent des jeunes en difficulté ou sans abri âgés de **12 à 30 ans**.

Ouvertes **7 jours par semaine, 24 heures par jour**, elles offrent le **gîte** et le **couvert**, un milieu stable et une **écoute** active, un **soutien** et un **accompagnement**.

La première maison d'hébergement jeunesse a été fondée dans les années 1970 afin de répondre à la réalité de l'itinérance des jeunes.



Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Fondé en 1987

Regroupe 28 Auberges situées dans 10 régions.

Ses objectifs sont :

- Regrouper les maisons d'hébergement jeunesse du Québec ;
- Servir de carrefour d'opinions et de services pour les Auberges du cœur du Québec ;
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et les représenter, au besoin, auprès d'associations similaires, auprès d'organismes gouvernementaux, ainsi qu'auprès de la population ;
- Participer à la promotion et à la défense des intérêts des jeunes en difficulté ;
- Promouvoir la reconnaissance de l'hébergement jeunesse communautaire ;
- Défendre l'autonomie et l'action des maisons d'hébergement jeunesse ;
- Favoriser l'implantation des maisons d'hébergement jeunesse.

Les jeunes qui y entrent s'en sortent !

Table des matières

Présentation	4
ORIENTATION N°1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes.....	6
ORIENTATION N°2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique	10
ORIENTATION N°3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail	18
ORIENTATION N°4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société.....	20
LISTE DES AUBERGES DU COEUR.....	22

Présentation

Les Auberges du cœur du Québec

La mission des Auberges du cœur consiste à héberger, soutenir et accompagner des jeunes de 12 à 30 ans qui, volontairement, font appel à elles pour les aider à régler un certain nombre de difficultés ou situations auxquelles ils sont confrontés. Les jeunes y sont amenés à développer des compétences et capacités d’agir nécessaires pour prendre une place positive dans leur milieu, que ce soit au niveau de la famille, l’école, le travail ou la communauté. Ouvertes 7 jours par semaine, 24 heures par jour, elles offrent le gîte et le couvert, un milieu stable et une écoute active, un soutien et un accompagnement, l’objectif étant l’autonomie, une plus grande capacité d’agir (empowerment) et une meilleure inclusion et participation des jeunes à la société. Au fil des années, ce sont plus de 70 000 jeunes qui ont sollicité et reçu le soutien des Auberges du cœur.

L’ensemble de nos actions s’inscrivent dans une approche communautaire d’affiliation sociale qui se veut alternative et globale. L’approche globale préconisée dans les Auberges place les préoccupations et les potentialités du jeune au centre de sa démarche vers un plus grand bien-être et une plus grande autonomie. Il y a 28 Auberges du cœur réparties dans dix régions du Québec, elles hébergent et accompagnent chaque année plus de 3000 jeunes qui ont fait le choix de cogner à leur porte. Au total, l’ensemble des Auberges du cœur assume plus de 300 places en maison d’hébergement, plus de 150 autres en appartements supervisés ou en logements sociaux. Ces chiffres ne reflètent qu’une partie des besoins des jeunes itinérants ou à risque de le devenir pour le type d’hébergement et de soutien que nous offrons considérant les territoires où nous sommes absents. Notre action dépasse le cadre de l’hébergement puisque nous assurons un suivi après le départ des résidents et résidentes. Dans le cas des jeunes mineurs, certaines Auberges ont développé auprès des familles des services de médiation ou counseling car très souvent les parents se sentent démunis, sans ressource et confrontés à des situations qui les dépassent. D’autres Auberges du cœur ont développé des services connexes : entreprises d’insertion et plateaux de travail, centres d’initiation à l’informatique, aide aux devoirs, groupe d’entraide parent-enfant, cuisines collectives, etc.

Les jeunes des Auberges du cœur

Lorsqu’un jeune adulte cogne à la porte d’une Auberge du cœur, il a déjà épuisé toutes ses ressources, autant financières qu’humaines. Il est au bord du gouffre, l’estime de soi dans les talons et la confiance en l’avenir est inexistante. Devant aussi composer avec des problèmes personnels criants, ces jeunes arrivent à l’Auberge avec des besoins de base non comblés.

Il faut comprendre que ces jeunes sont au bout d’une trajectoire de vie marquée par un cumul de décrochages qui témoigne d’une précarisation et d’une rupture des liens sociaux. Ils et elles sont en processus — et parfois au bout d’un processus — de « désaffiliation »¹. Ces jeunes ont été « décrochés » de la famille, de l’école, du marché du travail, de l’espace social et politique.

¹ René, J-F, Duval, M., Cloutier, G., Pontbriand, A. (2007) *Les pratiques d’affiliation sociale dans des Auberges du cœur*, Montréal : Regroupement des Auberges du cœur.

Ils ont développé un ensemble de caractéristiques ou difficultés qui rendent souvent longue et difficile toute démarche d'insertion sociale ou professionnelle.

Souvent issus de familles elles-mêmes en difficultés, ils et elles ont vécu l'école comme un lieu d'échecs multiples et d'exclusion. Trop souvent, leurs conditions de vie (pauvreté, logement insalubre, violence, etc.) se traduisent aux yeux des professionnels par des jugements, des diagnostics hâtifs et diverses autres formes de pression institutionnelle. Ces pressions isolent les jeunes dans la case « en difficulté ».

Plus précisément, ces difficultés ou situations peuvent comprendre : dynamiques familiales difficiles (incluant négligence, violence, abandon ou abus), pauvreté et chômage, décrochage scolaire, isolement, détresse psychologique (incluant pensées ou tentatives suicidaires), dépendances, problèmes de santé mentale, médication mal contrôlée, difficultés d'accès au logement, aux services sociaux et de santé, itinérance, etc.

Toute démarche des jeunes s'inscrit à l'intérieur d'un projet : avoir un travail, un logement, réussir ses études, avoir un « chum » ou une « blonde » pour fonder une famille, mener une vie « normale », etc. C'est à partir de ce projet qu'ils trouvent la motivation pour se remettre en mouvement et qu'ils peuvent comprendre et assumer les efforts qu'ils auront à faire pour se rendre jusqu'au bout et se relever s'ils trébuchent en chemin. Pour un grand nombre, ce chemin, ils ne peuvent le parcourir seuls.

Dans une Auberge du cœur, les jeunes trouvent un milieu de vie chaleureux et sécuritaire où on leur apporte écoute, respect et soutien de la part d'intervenantes et intervenants qualifiés. Une fois les besoins de base comblés, les jeunes se mettent en marche pour reprendre du pouvoir sur leur vie. Ils et elles apprennent ainsi à budgéter, cuisiner, faire un CV, organiser leur temps, régler des conflits, se présenter face à un employeur et toute autre habileté de base pour vivre en société ou dans leur milieu. Ils et elles font l'expérience des valeurs de respect, de coopération et d'engagement. Ils et elles trouvent un lieu où il est possible de créer des liens significatifs avec leur communauté, l'affiliation sociale étant au cœur de nos interventions.

En vertu de l'expertise que nous avons développée depuis plus de 30 ans au contact quotidien et continu de milliers de jeunes en difficultés, sans abri ou à risque de l'être partout au Québec, nous considérons que nous pouvons apporter une contribution féconde aux consultations publiques pour le Troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ORIENTATION N°1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

L'école et, plus largement, l'ensemble des filières de formation sont un élément essentiel du développement social et économique des nations. Dans un marché mondialisé, le capital humain demeure la valeur la plus sûre pour s'assurer de relever les défis que posent quotidiennement la « lutte des places » à laquelle se livrent tant les individus que les sociétés.

À un plan plus individuel, l'éducation permet, mieux que tout autre acquis, de se doter de la capacité de concevoir et de réaliser un projet de vie satisfaisant et durable. Qui plus est, on apprend toujours et à tout âge. Dans des circonstances favorables, il n'est jamais trop tard pour raccrocher ou se reformer. La formation, dans ce contexte, devrait être accessible à toute personne qui la requiert. On parle alors de formation continue. Plusieurs sociétés s'en font un objectif, peu s'en donne les moyens. Or, trop souvent, on a conservé les mentalités d'antan où l'éducation est affaire d'enfance et de jeunesse et, si on a manqué le coche à ce moment, le raccrochage ou le rattrapage deviennent des courses à obstacles sans ligne d'arrivée.

De nombreux signes indiquent que le Québec n'est pas à la hauteur de ces exigences. Les niveaux de décrochage scolaire, d'analphabétisme fonctionnel, d'études post-secondaires amorcées sans atteinte d'un diplôme, etc. sont autant de sources d'inquiétudes. Or, ces ratés des systèmes d'éducation et de formation appauvrissent le Québec au plan économique, certes, mais aussi à tous niveaux. Il y a risque alors que cet appauvrissement réduise sa capacité à redresser la situation et maintenir les investissements optimaux, voire adéquats en éducation. Il s'agit alors d'un cercle vicieux.

Bien entendu, ce sont les populations les plus vulnérables qui sont à risque d'en souffrir les premières puisqu'elles nécessitent davantage de soutien et de services pour se maintenir et progresser dans les filières de formation ou d'éducation.

L'école, pour les jeunes tels ceux accueillis dans les Auberges du cœur, est souvent vécue comme un lieu d'échecs multiples et d'exclusion. Trop souvent, leurs conditions de vie (pauvreté, logement insalubre, violence, etc.) s'expriment par des difficultés scolaires et des comportements jugés inappropriés qui, souvent faute de soutien approprié, se traduisent aux yeux des professionnels par des jugements, des diagnostics hâtifs et diverses autres formes de pression institutionnelle. Ces pressions isolent les jeunes (et leurs parents) dans la case « en difficulté » et mènent régulièrement au décrochage scolaire. On peut prévenir le décrochage en consolidant les services sociaux et de santé dans les écoles ainsi que les organismes du milieu qui offrent, souvent en accompagnant les familles, un soutien pour le maintien à l'école.

Plus encore, les filières de raccrochage scolaire sont les « parents pauvres » de nos systèmes d'éducation. Elles sont difficiles d'accès en raison d'un nombre de places trop limités ou d'un manque de flexibilité quant aux horaires. De plus, le soutien matériel ou financier offert aux jeunes qui s'y « risquent » ne permet pas le minimum de ressources pour s'y maintenir (logement, transport, matériel scolaire, garde d'enfants au besoin, etc.). Soulignons également l'extrême difficulté à avoir accès à une offre variée de formation satisfaisante qui permettent.

Plus précisément, le « secondaire V » qui est devenu pour plusieurs la barre à atteindre (ou qu'on leur permet d'atteindre) ne mène le plus souvent qu'à des emplois atypiques (précaires, à horaires diminués, mal payés et sans protection) à hauts risques d'un retour à la case chômeur ou pire. Quant aux filières professionnelles, l'offre est trop limitée et inadaptée aux besoins ou aspirations des jeunes.

Au cours des dernières années, on a mis en lumière la situation des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation. Ils seraient environ 200,000 au Québec. Si certains sont dans cette situation par choix, un part significative, malgré les tentatives et les efforts que ces jeunes peuvent ou pourront y mettre, n'arrivent pas à se sortir de ce « no man's land » social en raison de difficultés accumulées auxquelles ils sont confrontés, quelquefois depuis l'enfance. Pour ces jeunes, il faut plus qu'une offre améliorée de formations. Ils ont besoin, à la fois, d'un accompagnement adéquat et de conditions matérielles assurant une sécurité.

Tout jeune qui désire entamer un retour aux études doit avoir l'assurance d'un soutien financier couvrant ses besoins de base pour toute la durée de sa formation. C'est le seul moyen de lui donner les ressources nécessaires pour se consacrer à ses activités de formation. Le recours à ce soutien financier doit s'ajuster à la situation des jeunes. Ce soutien pourra prendre la forme de bourses d'études ou d'allocations selon les situations et le niveau de formation. Certains auront également besoin de plus de temps et de soutien que d'autres, soit en raison du type de formation suivie, soit en raison de leur situation personnelle. Ainsi, ces jeunes qui cumulent les exigences d'une telle formation et la résolution de problématiques personnelles (toxicomanie, violence, difficultés familiales, etc.) auront besoin de plus d'accompagnement et de temps que « la moyenne ». Les programmes et les institutions doivent impérativement en tenir compte.

Enfin, la situation des 16-17 ans est particulièrement préoccupante. Ayant abandonné l'école ou étant dans un processus d'abandon, ayant quitté le milieu familial ou en ayant été chassé, en l'absence de droits sociaux et de recours au soutien de l'état pour raison d'âge, étant rarement pris en charge par les services de Protection de la jeunesse et n'ayant pas accès à un logement, ils se retrouvent dans un vacuum comme si on n'avait pas prévu qu'ils existent. On doit mettre en place les structures et programmes susceptibles de leur éviter les graves dégradations de situation auxquelles ils sont confrontés. Le maintien à l'école doit être priorisé et on doit mettre en place les mesures nécessaires de soutien financier et autres, pour stabiliser leur situation.

Au fil des ans et du défilement des gouvernements, le milieu de l'éducation, particulièrement en ce qui a trait à l'éducation des adultes et la formation professionnelle, s'est constitué à partir de projets pilotes, d'initiatives locales gouvernementales, communautaires voire privées, d'injections ou de retraits de budgets, de priorisations en fonction du marché du travail, etc. Aucune vision globale ou perspective durable n'a semblé diriger ce développement, si tant est qu'il y a eu développement. La capacité d'accès à une formation souhaitée et un soutien adéquat varie selon les régions, voire les villes ou les quartiers, la situation du jeune, le moment où la démarche se fait, etc. Aussi bien dire que c'est davantage une question de chance que de droit.

En matière d'éducation et de formations continues, le Regroupement des Auberges du cœur formule les recommandations suivantes :

Établir la gratuité scolaire et le soutien financier aux jeunes sans revenus afin qu'ils puissent accéder à des programmes de formation.

Favoriser les arrimages interministériels entre le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de soutenir le parcours scolaire des jeunes à tous les niveaux et l'accès à des programmes de formation qualifiant respectant les aspirations des jeunes.

Établir des mécanismes de soutien (financier et autres, incluant l'accès à un lieu d'habitation) pour les jeunes de 16 et 17 ans qui se retrouvent sans ressources, coupés de la cellule familiale et qui désirent poursuivre leurs études.

Développer et consolider les voies alternatives de retour aux études, notamment celles de type « écoles de la rue », ainsi que la multiplication des filières de formation pour les jeunes raccrocheurs en leur offrant un soutien approprié et flexible qui s'insère dans la durée.

Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés, psychoéducateurs, travailleurs sociaux, orthopédagogue, psychologues et infirmières facilement accessibles dans ou à partir des écoles et en mesure d'assurer les liens avec le réseau communautaire et en santé et services sociaux.

Consolider et développer les initiatives de maintien à l'école, d'alphabétisation et de lutte au décrochage développé par les organismes du milieu en réponse aux besoins particuliers de chaque communauté.

Rehausser les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leurs orientations originales.

Assurer un meilleur accès aux programmes de formation professionnelle, de retour aux études et d'insertion sociale offerts par Emploi-Québec, ainsi qu'un véritable choix de formation tout en s'ajustant aux besoins, intérêts et aspirations des jeunes :

- en permettant aux jeunes de rencontrer rapidement un « conseiller en orientation » dans son CLE, afin de les aider à identifier les formations ou les programmes les plus appropriés selon leurs ambitions et leurs champs d'intérêt
- en augmentant le nombre et le type de formations offerts notamment au sein d'entreprises d'insertion.
- en ajustant l'accès et la durée des programmes de formation à l'emploi aux situations vécues par les jeunes en difficulté en tenant également compte de l'accompagnement reçu par ces jeunes à l'extérieur (organismes communautaires ou autres).
- conserver le caractère volontaire des mesures et programmes et éviter l'appauvrissement des jeunes par des mesures (pénalités pour non-participation, etc.) qui précariseraient leur situation et mettraient en péril leurs démarches.

- prévoir des mesures de soutien couvrant la couverture des besoins essentiels (logement, nourriture, soins de santé, éducation, transport, etc.) pour s’assurer de la poursuite des apprentissages ou éviter des contextes de désorganisation où ces acquis sont perdus.

Établir une nouvelle Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue :

- en prenant en compte la clientèle des jeunes en difficultés plus éloignée du marché du travail.
- en y associant une mission de raccrochage scolaire.
- en favorisant l’adoption d’une diversité d’approches pédagogiques spécialisées qui soient flexibles et souples selon les situations des personnes.

ORIENTATION N°2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Malgré les mesures mises en place depuis, la pauvreté et l'exclusion sociale demeurent présentes et continuent d'affaiblir la capacité de milliers de personnes, de jeunes et de familles non seulement de mener une vie digne, voire supportable, mais l'espérance même de s'en sortir. La pauvreté et les difficultés rencontrées par les personnes qui la subissent ne sont jamais un mode de vie choisi. Elle tend plutôt à tuer l'espoir et la capacité à mobiliser ses forces et les ressources nécessaires pour s'en sortir. À cet égard, le Québec a mis en place un ensemble de mesures et des programmes pour soutenir leurs efforts afin de participer à la vie économique et sociale, notamment par l'emploi. Mais, pour des raisons difficiles à saisir, ces mesures et programmes, qui sont par ailleurs bien insuffisants considérant l'ampleur du défi à relever, sont souvent porteurs d'éléments de blocage, de contrôle, d'exclusions particulières, de conditions d'accès, de durée de soutien, voire quelquefois de jugements de valeurs qu'ils en viennent à participer à l'exclusion des personnes en situation de pauvreté.

Alors qu'on devrait faciliter les choses, on les complique. On en vient alors à être plus exigeants envers ceux qui ont des difficultés à avancer qu'à ceux qui ont tous leurs moyens. Le message de solidarité qu'on prétend leur transmettre devient alors une voie d'exclusion.

L'accès au revenu de dernier recours

Soixante-quinze pourcent des jeunes adultes qui arrivent à l'Auberge sont sans revenu ou reçoivent de l'aide financière de dernier recours. L'aide sociale est ainsi souvent un passage obligé pour reprendre le dessus sur une trajectoire ou un moment difficile, mais le programme d'aide sociale et les mesures en place sont rarement adéquates pour leur donner un réel soutien.

L'une des décisions qui sapent le plus « durement » les efforts des personnes pour s'en sortir est le maintien de prestations d'aide sociale bien largement en dessous d'un seuil de couverture des besoins essentiels. Les impacts de cette misère économique sur leurs conditions de vie, mais aussi sur leurs capacités à tisser des liens, à jouer un rôle social positif, à étudier et à travailler, sapent la volonté et la capacité de mobiliser ses forces et des ressources pour prendre leur place dans la société. Lorsque tous les efforts de survie portent sur le quotidien (se nourrir, se loger, chauffer son habitat, se vêtir, se déplacer, prendre soin des enfants, etc.), comment peut-on se doter d'un projet de vie et y mettre le temps et les efforts nécessaires? Qui plus est, lorsqu'on doit en plus affronter des difficultés personnelles importantes, on a le sentiment perpétuel d'être face à un mur.

L'État doit garantir à tout citoyen la couverture des besoins essentiels (logement, nourriture, soins de santé, éducation, transport, etc.) pour les sans emploi. Elle doit également s'assurer que tout travail – incluant dans les filières de développement de l'employabilité – garantit la sortie de la pauvreté tel que défini par le seuil de faible revenu établi par Statistiques Canada.

Les récents changements au programme d'aide aux personnes et aux familles ont considérablement compromis l'accès au revenu de dernier recours en plus de fragiliser la

situation des personnes. Suite aux modifications réglementaire de 2015, les nouvelles dispositions du règlement précarisent la situation financière et résidentielle des prestataires, en plus de nuire sérieusement à ceux et celles désirant entamer des démarches face à leur dépendance aux drogues². Par ailleurs, nous ne comprenons pas que le gouvernement et son ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale choisissent l'imposition des mesures coercitives à une large cohorte de jeunes adultes qui vivent des difficultés profondes d'insertion sociale. Le programme Objectif emploi que vise à implanter le projet de loi no 70 risque d'éteindre ce qui leur reste d'espoir pour s'en sortir. Ces jeunes ont besoin de mesures de soutien, adaptées, flexibles et à long terme. Ils ont besoin d'expérimenter à différents niveaux en emploi et en formation, et qu'on leur reconnaisse leur droit à l'erreur. Ils ont surtout besoin qu'on leur fasse confiance. C'est le message contraire qui leur est envoyé avec le projet de loi 70³.

Les services à Emploi-Québec et dans les Centres locaux d'emploi

De plus, la capacité du MTESS à assurer un accompagnement adéquat auprès des personnes en situation de pauvreté est fortement compromise. Ainsi, depuis quatre ans, selon le Syndicat de la fonction publique du Québec, plus de 350 postes d'agents d'aide socioéconomique ont été abolis en plus de nombreuses fermetures ou fusions de points de services. Depuis 2008, une réorganisation des services fait en sorte que les personnes appauvries et les plus vulnérables - personnes analphabètes, allophones, itinérantes, personnes avec des troubles en santé mentale, etc. - se voient refuser l'aide nécessaire pour remplir les formulaires et prouver leur admissibilité à l'aide sociale. L'accès et le droit à un revenu de dernier recours est ainsi compromis.

Au fil des ans, le gouvernement du Québec a mis en place des programmes et mesures pour soutenir les prestataires d'aide sociale et leur permettre d'accéder à une meilleure formation et un emploi et il continue de le faire. Trop souvent cependant, ces programmes ont de telles exigences qu'ils en viennent à n'aider que ceux qui ont moins de besoins et mettent dans des voies d'échec ceux qui nécessitent davantage de soutien et d'accompagnement.

En définissant les mesures et programmes offerts en termes d'objectifs à atteindre (principalement en matière d'emploi ou de formation) sans tenir compte des réelles aspirations, des situations vécues, des besoins particuliers en matière d'accompagnement, de temps, de flexibilité, de démarches multiples de réhabilitation ou d'apprentissages, en faisant comme si tous ces jeunes partaient du même point de départ et pouvaient soutenir le même rythme, le MTESS met un grand nombre systématiquement en situation d'échecs, ceux qui devraient le plus profiter de ces mesures. Ces jeunes sont alors écartés des programmes et référés vers des filières de prise en charge psychosociale ne les menant nulle part sinon à la marginalisation sous l'étiquetage « inapte à l'emploi ». Il faut que l'offre des services en employabilité soit revue et diversifiée. Mais surtout, qu'ils puissent continuer à travailler avec des personnes volontaires prêtes à s'engager et à regarder vers l'avenir lorsqu'ils et elles sont prêtes.

² Lire à ce sujet notre avis concernant le projet de modification du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, « Pour un réel soutien des jeunes en difficulté et sans abri » présenté au MESS, mars 2015.

³ Lire à ce sujet notre mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 70, « S'en sortir... à son rythme et de façon volontaire : la coercition n'est pas une solution » présenté au MTESS, janvier 2016.

L'accès au logement

Tel que nous le vivons, le marché du logement s'est profondément transformé au cours des dernières années. De fait, l'accès à un premier logement s'avère pour un grand nombre de jeunes une quasi-impossibilité. Il n'y a pas que les jeunes en difficulté qui sont touchés par cette enjeu comme en fait foi le dernier recensement canadien⁴ mais ceux-ci se retrouvent plus souvent devant l'absence d'alternatives, par exemple, retourner chez leurs parents, en raison de leur situation financière, de conflits familiaux ou autres situations problématiques.

Les logements sociaux ou les subventions au logement sont principalement réservés à des clientèles jugées plus prioritaires (familles, personnes âgées ou avec problèmes de santé physique ou mentale, etc.). Les nouveaux logements, voire les anciens qu'on rénove, sont souvent des condos trop dispendieux et/ou réservés à des clientèles particulières (retraités notamment). Quant au marché des logements plus abordables, la compétition est forte et les exigences relevées (références, historique d'habitation et de solvabilité, etc.) ce qui discrimine ces jeunes sans référence et, plus encore, ceux ayant un parcours atypique.

Certaines Auberges du cœur ont développé une offre de places en appartements supervisés ou logements sociaux avec accompagnement pour faciliter la transition après l'hébergement. En tout, c'est 150 places qui ont été ainsi créées. De plus, pour tous les jeunes qui ont fait un séjour en hébergement, on offre un soutien en post-hébergement afin de poursuivre les apprentissages et surtout éviter les situations de désorganisation susceptibles d'amener des retours à des situations antérieures, voire en maison d'hébergement.

Ces services développés, principalement au cours des dernières années, demeurent précaires en raison de l'absence de reconnaissance et d'un financement adéquat. Ils n'en demeurent pas moins essentiels aux jeunes. Une récente recherche réalisée en 2014 et financée par la Société d'habitation du Québec décrit comment les pratiques en post-hébergement ont un impact positif sur la trajectoire des jeunes en leur permettant notamment de consolider leurs apprentissages et en développant leur sentiment d'appartenance à la communauté⁵.

L'accès aux services sociaux et de santé

Les jeunes en difficulté, sans abris ou à risque de l'être ne disposent pas des mêmes ressources que la population en général que ce soit en terme financier, de logement, de transport ou de sécurité. Ils peinent à répondre à des contextes trop formels (horaires, rendez-vous, files d'attente interminables) ou trop lourds (tels les corridors de services nécessitant évaluation préliminaire, multiples références et suivis, etc.). Qui plus est, une proportion significative de ces jeunes a fui des cadres trop rigides où ils se sentaient contraints et contrôlés (Centres jeunesse,

⁴ Statistiques Canada – La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménage – Famille, ménages et état matrimonial, N o 98-312-X2011003. En proportion, entre 1981 et 2011, les jeunes âgés entre 20 et 24 ans sont 143% plus nombreux à demeurer chez leurs parents (59.3% vs. 41,5) et ceux entre 25 et 29 ans sont 218% plus nombreux (25.2% vs. 11.3%).

⁵ Greissler, Elisabeth, (2014) « Le post-hébergement dans les Auberges du cœur : un prolongement des pratiques d'affiliation », Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

école, famille, Centre local d'Emploi, etc.). En reproduisant de telles contraintes dans un contexte d'offre de services, l'État les marginalise davantage et contribue au cumul de décrochages conduisant à la marginalité ou l'itinérance.

Parallèlement à ce manque de services adaptés, nous observons une hausse des prescriptions de médicaments psychotropes chez les adolescents et les jeunes adultes pour différents «troubles» de santé mentale ou de comportements. Les efforts des professionnels en santé, en services sociaux et en éducation se limitent de plus en plus aux diagnostics puis au « bon » dosage des médicaments. Notre expérience des jeunes hébergés dans les Auberges du cœur nous révèle que les diagnostics hâtifs et la seule pharmacothérapie contribuent au cumul de décrochages qui les mènent à la pauvreté, à la marginalisation et à l'itinérance.

Plusieurs études ayant documenté la multiplication des diagnostics et des médications prescrites aux jeunes, démontrent que le phénomène touche davantage les populations des milieux défavorisés⁶. De plus, on tend à accorder davantage d'attention aux symptômes associés à un diagnostic plutôt que de considérer le contexte entourant les comportements. Nous craignons que de plus en plus de difficultés scolaires, familiales, relationnelles, économiques, existentielles deviennent ainsi indirectement des pathologies à traiter avec des moyens pharmacologiques.

En l'absence de services de psychothérapie accessibles et gratuits (notamment à l'école), les services médicaux/psychiatriques constituent souvent la seule option. Si, pour certains, le recours à la médication peut constituer une réponse aidante à certaines situations, elle apparaît fortement questionnable lorsque le suivi psychosocial n'est pas au rendez-vous. Cela dit, on observe de grandes variations dans l'accessibilité de ces services, ce qui provoque des recommencements et des ruptures avec les professionnels (surtout lors du passage à l'âge adulte). Ceci a pour effet de compliquer et de retarder l'amélioration de leur santé.

Les services de Protection de la jeunesse

La Loi de la Protection de la jeunesse du Québec (LPJ) compte parmi nos lois les plus importantes. Elle a remplacé une charité publique et privée qui, trop souvent, déterminaient l'aide aux familles et aux enfants en grande difficulté. Les Auberges du cœur sont régulièrement appelées à interagir avec les services de la Protection de la jeunesse et sont directement concernées par les questions touchant l'organisation de ses services et ses pratiques. Elles travaillent en amont ou en prévention des interventions de la Protection de la jeunesse. Au

⁶ Dallaire, B., Gromaire P., McCubbin M., Médicalisation et médication de la souffrance : le rôle des approches médicales et de la médication dans les réponses apportés aux besoins des jeunes hébergés dans des Auberges du cœur de Québec et de Chaudière-Appalaches, Revue canadienne de santé mentale communautaire, Vol. 32, No. 4, 2013.; Duffy, F.F., Narrow, W.E., Rae, D.S. et al. (2005). Concomitant pharmacotherapy among youths treated in routine psychiatric practice. *Journal of Child and Adolescent Psychopharmacology*, 15(1), 12-25.; Reed, E., Vance, A., Luk, E. et Nunn, K. (2004). Single and combined psychotropic medication use in a child and adolescent mental health service. *Australian and New Zealand Journal of psychiatry*, 38(4), 204-211.;

Québec, de 50 % à 75 % des jeunes de la rue auraient été en contact avec les services de protection de la jeunesse durant une période de leur vie⁷.

Le Loi a été revue et amendée à plusieurs reprises durant son histoire. À chaque fois, on s'est rappelé que la LPJ était une loi fondamentale qui gardait toute sa raison d'être. Par contre, son application a toujours posée des problèmes majeurs. Mais nous demeurons très préoccupés par la situation des jeunes qui passent encore par ce réseau. Nous constatons encore des lacunes importantes dans la préparation des jeunes à la « vraie vie », un taux très anormalement élevé de jeunes « médicamentés », la difficulté de plusieurs Centres jeunesse à travailler en partenariat avec les organismes du milieu et une certaine déresponsabilisation envers les adolescents plus âgés (16 et 17 ans voire moins). En ce sens le Projet qualification jeunesse s'avère être une avenue intéressante mais limitée. De meilleures passerelles devraient être mises en place avec les organismes du milieu.

Les services en toxicomanie

Parmi les jeunes hébergés ou suivis par les Auberges du coeur, 60 % des jeunes sont aux prises avec une consommation problématique d'alcool et/ou de drogues. Même « récréative », cette consommation est souvent vécue comme un exutoire, voire comme une automédication du mal-être, de tendances dépressives ou violentes.

Il est très difficile pour ces jeunes de reprendre le contrôle de leur consommation sans l'inscrire dans un projet plus large vers une vie meilleure. À quoi bon arrêter de « se geler » si c'est pour se retrouver encore devant plus de souffrance et l'absence de perspectives de mieux-être? Ce projet nécessite alors de briser l'isolement, changer leur mode de vie, travailler sur l'estime de soi et reconstruire des liens soutenant avec leur entourage. D'une grande fragilité, souvent entrelacé par d'autres difficultés (itinérance, pauvreté, santé mentale, isolement), les défis inhérents à surmonter un problème de dépendance demande du temps, du soutien, de la souplesse et peut comprendre des épisodes de « rechutes ». La participation aux programmes des ressources en toxicomanie exige un investissement important aux plans physique et moral ainsi que des ressources financières pour stabiliser les conditions de vie.

Les récentes modifications règlementaires de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles mises de l'avant par le MTESS vont à l'encontre de ces réalités. Réduire le montant des prestations d'aide sociale des personnes qui utilisent les services d'un centre offrant des services en toxicomanie constitue un obstacle significatif à l'accès aux services et précarise leur situation.

⁷ Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 « Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance », Gouvernement du Québec, 2014, p. 11

Afin de renforcer le filet de sécurité sociale et économique et d'améliorer le soutien offert aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, notamment les jeunes, le Regroupement des Auberges du cœur formule les recommandations suivantes :

En matière d'aide sociale et de sécurité du revenu :

Renoncer à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires et punitives pour les personnes assistées sociales, et ce, qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale. Ce faisant, retirer le projet de loi no 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

Rehausser les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale à un seuil permettant de couvrir les besoins de base et indexer annuellement toutes les prestations au coût de la vie.

Retirer les modifications règlementaires du programme d'aide sociale adoptées en 2013 et 2015.

Réduire l'arbitraire du Ministre et des agents et agentes d'Emploi-Québec.

Exclure la pension alimentaire reçue pour un enfant du calcul de la prestation.

Abolir les coupures pour tout partage de logement.

Augmenter significativement les revenus de travail permis chaque mois.

Accorder à tous les prestataires, sans exception, le remboursement complet des médicaments prescrits.

Abolir la contribution parentale qui signifie des démarches supplémentaires pour les jeunes en difficulté, et donc des délais pour l'obtention de l'aide financière, et une plus grande précarité.

Permettre toutes les personnes qui reçoivent une prestation d'aide sociale puissent contacter l'agent qui traite leur dossier par téléphone ou en personne.

S'assurer que les CLE offrent automatiquement à tous les demandeurs d'aide financière une rencontre avec un ou une agente et ce de manière à respecter l'article 29 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Augmenter le nombre d'agents d'aide financière de manière à ce que toutes les personnes sans-emploi puissent avoir accès à des services adéquats à leur Centre local d'emploi, et que les délais d'accès aux prestations d'aide financière soient ainsi réduits.

Assurer la gratuité des documents à fournir pour établir l'admissibilité du demandeur à l'aide financière.

Assurer aux requérants en situation de grand dénuement un réel accès à un chèque de dépannage.

En matière de logement :

Double le parc de logements sociaux au Québec d'ici cinq à dix ans et réserver une part de l'offre de logements sociaux à des jeunes notamment en tant que formule « accès à un premier logement » et favoriser, au besoin, des services de soutien au développement de compétences en matière d'habitation (budgétisation, entretien, alimentation, etc.).

Étendre à un plus grand nombre de jeunes les formules de programme de soutien au loyer (PSL) offerts notamment dans le cadre du plan de lutte à l'itinérance.

Maintenir et accroître l'investissement dans le programme AccèsLogis, en y réservant 15% des unités pour les personnes itinérantes ou à risque de l'être.

S'assurer d'un arrimage systématique du financement du soutien communautaire à tout projet de logement social ciblant les personnes en situation d'itinérance.

Soutenir les initiatives des organismes communautaires autonomes en matière de développement d'appartements supervisés et de logements sociaux pour les jeunes.

Développer l'offre de logements de transition, notamment sous la formule d'appartements supervisés, et assurer un accompagnement adéquat aux jeunes qui y auraient recours.

En matière d'accès aux services :

Respecter intégralement, en matière de services de santé, les principes tels qu'énoncés dans la Loi canadienne sur la santé que sont : la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité.

Accroître l'accessibilité et la souplesse des services publics pour les jeunes sans abri et en difficulté, notamment par la couverture de services thérapeutiques et la mise en place de cliniques de jeunes de la rue sur le modèle du CIUSS-Centre-Sud de l'Île de Montréal et de cliniques spécialisée sur le modèle de JAP (jeunes adultes psychotiques) du CHUM.

Mettre en place une ligne de services de consultation et de soutien psychosociaux à l'intention des jeunes en mesure de répondre à leurs besoins particuliers et capables de travailler en collaboration avec les organismes du milieu, notamment les organismes communautaires jeunesse.

Renforcer les services de soutien psychosociaux pour les jeunes, tant dans le milieu scolaire que celui des services sociaux, afin de diminuer, réguler ou contrôler le recours aux médicaments psychotropes afin de prévenir certains effets néfastes aux plans individuel, social et économique.

Mandater les professionnels de la santé concernés pour qu'ils informent les jeunes et, le cas échéant, les parents des difficultés liées à l'usage des médicaments psychotropes et examinent avec eux les besoins de soutien complémentaires ou alternatifs à leur usage.

Mener une réflexion large, initiée par le Commissaire à la Santé et au Bien-être, avec les principaux acteurs de la société civile et des milieux de la recherche concernés, sur les enjeux actuels du recours large des drogues psychotropes chez les jeunes au Québec et des solutions de rechange le cas échéant.

Favoriser les pratiques alternatives à la médicalisation et le recours aux médicaments psychotropes.

Instaurer des pratiques qui, tout au long de la prise en charge des jeunes par la Direction de la Protection de la jeunesse, développent leur autonomie et leur capacité à agir en société.

Tenir des États généraux réunissant l'ensemble des organisations, citoyens et acteurs concernés par les services de la Protection de la jeunesse afin de renouveler l'intervention des services publics auprès des familles et des enfants en difficulté.

Faciliter l'accès aux services en toxicomanie, notamment aux jeunes plus marginalisés, par un financement adéquat des organisations prodiguant de tels services et en annulant la modification réglementaire de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles qui réduit le montant des prestations des personnes qui utilisent leurs services et **assurer** la couverture des besoins de base et un accompagnement adéquats aux jeunes après le recours aux services en toxicomanie.

ORIENTATION N°3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Le marché du travail a beaucoup évolué au cours des dernières décennies et ce, à tous les niveaux. Les types d'emplois réguliers à temps plein, associés à une bonne rémunération, des conditions de travail avantageuses et, surtout, une sécurité en terme de durée on fait place en bonne part au développement du travail atypique (temps partiel, contrat à durée déterminée, à la pige, via des agences, etc.). Le marché du travail actuel participe au processus qui mène à la pauvreté et l'exclusion sociale. Les exigences pour occuper les emplois s'accroissent, la précarité des postes offerts augmente, les salaires diminuent ou ne suivent pas le rythme du coût de la vie, les avantages sociaux et la protection syndicale reculent.

Il faut aussi reconnaître que s'il y a beaucoup d'allers retours entre l'emploi et l'aide sociale. Le marché de l'emploi offre de plus en plus d'emplois précaires sans réelles chances de se sortir de la pauvreté. Ceci n'est pas juste une tendance passagère mais un phénomène qui se généralise. En effet, dernièrement l'Organisation internationale du travail publiait le rapport *Emploi et questions sociales dans le monde 2015* qui indique que, dans les pays pour lesquelles des données sont disponibles (couvrant 84 pour cent de la main-d'œuvre mondiale), trois quarts des travailleurs sont employés à titre temporaire ou avec des contrats à durée déterminée, dans des emplois informels souvent sans aucun contrat, comme travailleurs indépendants ou dans des emplois familiaux non rémunérés.

Les jeunes adultes sont globalement un peu plus durement touchés que tout autre groupe de travailleurs par les revers du marché du travail. Auparavant, des jeunes sans diplôme pouvaient se rattraper en ayant accès à des boulots demandant peu de qualifications. Plusieurs de ces emplois ont « migré » vers d'autres continents. Il reste ici des emplois précaires, sous-payés, où les liens d'emploi durables se concrétisent rarement. Derniers arrivés sur le marché du travail, premiers licenciés ou, plus généralement, premiers à écoper des baisses de salaires et des conditions de travail plus précaires qui accompagnent les crises économiques et les mutations du marché, les jeunes bénéficient moins que les générations précédentes d'emplois permanents nécessitant peu de qualifications, de la protection syndicale, de la sécurité d'emploi. Pourtant, l'emploi demeure la voie privilégiée vers l'intégration sociale.

Le salaire minimum vise à éviter des trop bas salaires pour les travailleurs et travailleuses isolés qui n'ont pas de pouvoir de négociation devant les employeurs. Or, aujourd'hui, il y a de plus en plus de travailleurs pauvres : des personnes travaillant à temps partiel, dans des conditions difficiles, des personnes dont le salaire horaire est trop bas, des personnes à statut précaire, sans aucune sécurité, allant de contrat en contrat.

A-t-on pris la juste mesure des changements du marché du travail? Des tendances lourdes se dessinent. Les liens qui unissaient l'employeur et le travailleur se fragilisent. Dans certains cas, ils disparaissent. L'émergence et la multiplication des agences qui louent des travailleurs pour de courtes périodes, quelquefois à peine une journée ou deux, transforment la force de travail et la compétence comme des marchandises dépersonnalisées. Le travailleur autonome devient une figure en émergence où se côtoient des compétences recherchées pouvant être bien payées mais aussi une masse de travailleurs qui n'ont que leurs bras à offrir, souvent à vil prix. Pour ces derniers, il n'y a pas que le salaire qui fasse problème, mais aussi les protections sociales, voire légales, qui sont compromises.

A-t-on baissé les bras devant notre capacité à mettre en place des politiques de « plein emploi »? L'expression semble venir d'une autre époque. De fait, elle est d'une autre époque. Partout on diminue les effectifs. On valorise le fait de ne pas remplacer un travailleur parti à la retraite. Faire plus avec moins (moins de travailleurs essentiellement) est signe d'une bonne gestion. Les États participent également à cette mise progressive au rancart du modèle économique qui fonde nos sociétés. Poussons juste un peu plus loin, la gestion parfaite serait de faire plus avec aucun travailleur... Les machines prenant le relai!

Alors, si le travail demeure la voie royale vers l'insertion économique et sociale mais que le travailleur est vu comme une lourdeur, voire une nuisance économique, il reste quoi des modèles sociaux qu'on a développé? Pourtant ce ne sont pas les besoins qui manquent, pensons seulement aux services aux personnes (âgées, malades, en éducation, etc.) qui demeurent insuffisants ou non comblés mais qu'on n'a plus les « moyens de se payer ».

De fait, il faudra bien un jour revoir la fiscalité des États dont les revenus se sont progressivement concentrés sur les personnes (impôts pour les travailleurs, taxes pour les consommateurs et tarification de services pour les citoyens, essentiellement les mêmes individus-payeurs) pour se retirer des revenus tirés des entreprises. Les écarts entre les plus riches et les « autres » (classe moyenne et « sous la moyenne ») ne faisant que s'accroître au fil des ans. Il y a là non seulement un enjeu de justice mais aussi, à terme, de cohésion sociale.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail, le Regroupement des Auberges du cœur formule les recommandations suivantes :

S'assurer que le travail à temps plein (40h/semaine) au salaire minimum permette aux travailleurs de sortir de la pauvreté selon le seuil de faible revenu de Statistique Canada.

Soutenir davantage les initiatives des organismes de la société civile, organismes communautaires et d'économie sociale, dans leurs plateaux de travail et entreprises d'insertion.

Responsabiliser les entreprises quant à la formation et l'intégration de nouveaux travailleurs, notamment par des programmes de stages rémunérés et de partage de travail avec mentorat auprès de travailleurs près de la retraite.

Tenir une vaste consultation et réflexion sur les enjeux liés à la fiscalité dans une optique de justice et cohésion sociales, notamment dans un contexte d'augmentation des écarts de revenus.

ORIENTATION N°4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

À peu près au même moment où le Québec se dotait d'outils de développement modernes pour faire face aux défis que lui posait un monde en grande transformation notamment en matière d'éducation, de services sociaux et de santé, de communication, etc., les citoyens se dotaient d'outils répondant à des situations et des préoccupations plus proches de leur vécu.

Partout au Québec, notamment dans les milieux moins favorisés, des citoyens et des citoyennes ont développé des organisations qui se distinguent par leur relation de proximité avec les gens, par leur capacité de s'adapter aux situations changeantes et par leurs interventions que plusieurs qualifient de « plus humaines ». Souvent, elles servent de « pont » entre les populations, notamment celles plus marginalisées et les services auxquels elles doivent recourir.

Plus particulièrement, les organismes communautaires autonomes jeunesse, entre autres par la distance critique qu'ils maintiennent avec les services publics et les modèles alternatifs d'intervention qu'ils développent, sont apparus comme des lieux d'accueils plus accessibles, notamment en considérant les jeunes dans leur globalité comme des êtres en devenir, porteurs de projets. Ceux-ci ne sont pas perçus comme un cumul de problématiques sur lesquelles intervenir mais comme une personne porteuse de potentialités à développer. L'organisme communautaire travaille AVEC un sujet qui est et se met au monde.

Certes, ce sujet en devenir pourra avoir recours à des services plus précis mais ceux-ci prendront leur place et leur utilité à l'intérieur du parcours du jeune vers l'autonomie. Dans certains cas, il pourra trouver certains services chez l'organisme communautaire, mais, fondamentalement, ce sont les liens avec des personnes, qui sont là pour lui et avec lui, qui seront le ferment où reconstruire une certaine estime de soi et se donner les habilités nécessaires pour se remettre en marche. Elles permettent souvent un premier rapport avec la dimension citoyenne en favorisant le développement de la capacité d'agir (empowerment) à la fois sur leur situation propre mais aussi sur leur milieu.

Trop souvent on tend à réduire la contribution des organismes communautaires à la portion «services» qu'ils dispensent aux gens dans le besoin. Pourtant, ils ne s'inscrivent pas dans cette logique d'organisation des services mais plutôt celle, plus générale, du développement social.

Ces caractéristiques donnent aux organismes communautaires autonomes un rôle social particulier. Dans un contexte où les citoyens, particulièrement les plus démunis ou les plus vulnérables, arrivent difficilement à constituer les ancrages et accéder aux ressources nécessaires à leur participation sociale, les organismes communautaires autonomes constituent pour un très grand nombre un point ancrage et une voie d'accès à ces ressources sans lesquels ils risquent de demeurer marginalisés, voire exclus. C'est souvent la première ou même la seule porte où frapper.

Ce double rôle de soutien aux personnes et à leur participation à la vie sociale définit leur mission. Mais face à un État qui tend à se désengager de certains services ou à rendre plus compliqué, voire conditionnel, l'accès au soutien qu'il offre aux citoyens les plus démunis, les pressions exercées tant par la population que par l'État lui-même pour que le milieu communautaire prennent le relai sont grandes. Celui-ci, pour une large part, étant tributaire des

décisions gouvernementales quant à son financement de base et aux conditions d'accès à ce financement, en vient à devoir répondre à une demande croissante de la population de plus en plus en situation de besoins, souvent même en urgence, avec des ressources limitées, souvent même en décroissance.

La dimension citoyenne des organismes communautaires est alors en péril. Elle concerne directement la capacité d'agir des personnes et des communautés face à un ensemble de situations problématiques et au développement social plus global. On fragilise ainsi les milieux de vie et les personnes ainsi que leur capacité à relever les défis auxquels ils sont confrontés.

Nous croyons toujours que la plus grande richesse d'une société ou d'un État réside dans sa population et sa capacité, tant individuelle que collective, de mobiliser ses forces et ses compétences dans des projets de développement visant le mieux-être, la créativité et l'actualisation de ses capacités d'agir. La pauvreté n'est pas un état de fait, c'est aussi, surtout, un empêchement à cette mobilisation des forces vives d'une société.

Afin de favoriser l'engagement de l'ensemble de la société pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, le Regroupement des Auberges du cœur formule les recommandations suivantes :

Rehausser les budgets en matière de services sociaux et de santé pour les jeunes à tous les niveaux où ils sont présents.

Consolider le financement des organismes communautaires autonomes, notamment en matière jeunesse, afin de favoriser la mobilisation de la population dans une optique de développement social.

LISTE DES AUBERGES DU COEUR



Les Auberges
du cœur

28 maisons d'hébergement communautaire jeunesse situées dans 10 régions du Québec qui hébergent, accompagnent et soutiennent plus de 3000 jeunes, âgés de 12 à 30 ans, chaque année.

Région 01 Bas St-Laurent

AUBERGE DU CŒUR LE TRANSIT (Rimouski)
(418) 724-9595
www.aubergeducoeurletransit.net
F/H, 17-30, 10 lits, 4 places en app. supervisés

TANDEM-JEUNESSE, UNE AUBERGE DU CŒUR (La Pocatière)
(418) 856-2202
www.tandem-jeunesse.com
F/H, 15-22, 9 lits, 1 lit de dépannage, 3 places en app. supervisés

Région 03 Québec

GÎTE JEUNESSE, UNE AUBERGE DU CŒUR
(418) 666-3225
www.gitejeunesse.org
Beauport et Ste-Foy : H, 12-17, 14 lits, 2 lits de dépannage

MAISON MARIE-FRÉDÉRIC, UNE AUBERGE DU CŒUR
(418) 688-1582
www.maisonmarie-frederic.com
F/H, 18-30, 9 lits

MAISON RICHELIEU HÉBERGEMENT JEUNESSE, UNE AUBERGE DU CŒUR
(418) 659-1077
www.hebergementjeunesse.org
F, 12-17, 9 lits

Région 05 Estrie

AUBERGE DU CŒUR LA SOURCE-SOLEIL (Sherbrooke)
(819) 563-1131
www.lasourcesoleil.org
F/H, 18-30, 9 lits, 1 lit de dépannage, 2 places en app. supervisés

Région 06 Montréal

LA MAISON TANGENTE, UNE AUBERGE DU CŒUR
(514) 252-8771
www.maisontangente.qc.ca
F/H, 18-25, 14 lits, 1 lit de dépannage

AUBERGE DU CŒUR FJTTM – FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE MONTRÉAL
(514) 522-3198
www.fjttm.org
F/H, 17-24, 21 lits

AUBERGE DU CŒUR L'ESCALIER
(514) 252-9886
www.distributionsescalier.com
F/H, 18-30, 20 lits, 2 entreprises d'insertion à l'emploi

L'AVENUE HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE
(514) 254-2244
www.lavenuhc.org
F/H, 18-29, 10 lits, 16 places en app. supervisés, 42 log. sociaux

AUBERGE DU CŒUR LE TOURNANT
(514) 523-2157
www.aubergeleturnant.org
H, 18-29, 10 lits, 1 lit de dépannage, 12 log. sociaux

SERVICE D'HÉBERGEMENT ST-DENIS, UNE AUBERGE DU CŒUR
(514) 374-6673
www.hebergementstdenis.com
F/H, 15-20, 9 lits

L'AUBERGE COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST
(514) 768-5223
www.laubergecommunautaire.org
F/H, 18-29, 20 lits, 38 log. sociaux, école de rue.

RESSOURCES JEUNESSE SAINT-LAURENT, UNE AUBERGE DU CŒUR
(514) 747-1341
www.rjst.ca
F/H, 16-22, 11 lits, 1 lit de dépannage, 34 places en app. supervisés (18-25)

Région 07 Outaouais

AUBERGE DU CŒUR HÉBERGE-ADOS (Gatineau)
(819) 771-1750
www.avenuedesjeunes.com
F/H, 13-17 ans, 8 lits, 1 lit de dépannage

L'APPART ADOJEUNE (Gatineau)
(819) 205-7204 (Hébergement)
www.adojeune.org
F/H, 13-17 ans, 6 lits, 1 lit de dépannage

Région 12 Chaudière-Appalaches

L'ADOBERGE CHAUDIÈRE-APPALACHES, UNE AUBERGE DU CŒUR (Lévis)
(418) 834-3603
www.adoberge.com
F/H, 12-17 ans, 9 lits, 1 lit de dépannage, point de service en Beauce

Région 13 Laval

AUBERGE DU CŒUR L'ENVOLÉE (Laval)
(450) 628-0907
www.envolee.qc.ca
F/H, 16-20, 15 lits, 1 lit de dépannage, 2 places en app. supervisés

Région 14 Lanaudière

AUBERGE DU CŒUR CHAUMIÈRE JEUNESSE (Rawdon)
(450) 834-2517
www.chaumierejeunesse.com
F/H, 18-30, 9 lits, 1 lit de dépannage

AUBERGE DU CŒUR LE DIAPASON (Mascouche)
(450) 477-6201
centrediapason@videotron.ca
F/H, 14-18, 9 lits, 5 places en app. supervisés (16-18)

AUBERGE DU CŒUR ROLAND-GAUVREAU (Joliette)
(450) 759-2114
aubergeducoeur.rg@hotmail.com
F/H, 18-30, 12 lits

AUBERGE DU CŒUR ACCUEIL JEUNESSE LANAUDIÈRE (Joliette)
(450) 759-4610
acc1@videotron.ca
F/H, 12-17, 9 lits

Région 16 Montérégie

AUBERGE DU CŒUR L'ANTRE-TEMPS (Longueuil)
(450) 651-0125
www.antre-temps.org
F/H, 16-21, 14 lits, 10 places en app. supervisés (18-25)

AUBERGE DU CŒUR LE BALUCHON (St-Hyacinthe)
(450) 773-8818
www.maisonlebaluchon.org
F/H, 12-17, 9 lits, 1 lit de dépannage, 15 places en app. supervisés (16-23)

ESPACE VIVANT/LIVING ROOM (Cowansville)
(450) 955-0622
evlr@videotron.ca
F/H, 12-17, 9 lits, 1 lit de dépannage, 4 places en app. supervisés (16-21)

L'ÉLAN DES JEUNES (Châteauguay)
(450) 844-3835
lelandesjeunes@gmail.com
F/H, 16-22, 6 lits

Région 17 Centre-du-Québec

AUBERGE DU CŒUR HABIT-ACTION (Drummondville)
(819) 472-4689
www.aubergeducoeurhabitation.com
F/H, 18-30, 9 lits, 1 lit de dépannage, 2 places en app. supervisés

AUBERGE DU CŒUR MAISON RAYMOND ROY (Victoriaville)
(819) 752-3320
F/H, 18-29, 9 lits
maisonraymondroy@aubergeducoeurraymondroy.org





Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec

(514) 523-8559 | www.aubergesducoeur.org | [facebook/RegAubergesducoeur](https://facebook.com/RegAubergesducoeur)

4246, rue Jean-Talon est,
Tour Sud, bureau 16
Montréal (Québec) H1S 1J8